Ville de
SAINTDIZIER

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-DIZIER s'est réuni en séance publique au Centre Socioculturel de Saint-Dizier, sous la présidence de M. Quentin BRIERE, Maire, en suite de la convocation faite le 8 décembre 2020

Présents :
M. BRIERE, Maire
Mme BLANC, M. KAHLAL, M. RAIMBAULT, Adjoints au Maire
Mme ABA, Mme AUBRY, Mme BIGUENET, Mme CHEVILLON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, Mme DONATO, M. DREHER, M. FEUILLET, M. GARNIER, Mme GUINOISEAU, M. HAMMADI, Mme KREBS, Mme LE MOGUEN, M. LESAGE, M. MONCHANIN, M. OUALI, M. OZCAN, Mme PEYRONNEAU

Excusés :
M. BOUZON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. DAVAL, Mme GAILLARD, M. OLIVIER, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme THIEBLEMONT, M. VAGLIO, M. KARATAY, M. CORNUT-GENTILLE, Mme GARCIA

Ont donné procuration :
M. BOUZON à Mme DONATO
Mme CLAUSSE à M. KAHLAL
Mme COLLET à M. LESAGE
Mme GAILLARD à M. FEUILLET
M. OLIVIER à M. DREHER
Mme THIEBLEMONT à Mme PEYRONNEAU
M. VAGLIO à Mme BLANC
Mme ROBERT-DEHAULT à M. BRIERE
M. KARATAY à Mme KREBS
Mme GARCIA à Mme KREBS

Secrétaire de séance : M. DREHER

N° 129-12-2020

BUDGET PRIMITIF 2021 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : M. Franck RAIMBAULT

Acte de prévision et en même temps acte politique majeur, le vote du budget annuel conditionne l'action municipale. Sa préparation mobilise, durant plusieurs semaines, les élus chargés des différents secteurs et l'ensemble des services. Depuis la loi du 6 février 1992, le législateur a souhaité associer le Conseil Municipal à cette préparation par un débat d'orientation budgétaire.

Première étape du cycle budgétaire, il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Le document ci-annexé a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal.

Il présente les principales hypothèses de travail retenues pour cette préparation au regard d'éléments nationaux et locaux, de contexte et de conjoncture, dans lesquels s'inscrit le budget 2021.

Il dégage également les grandes orientations budgétaires de la collectivité en matière d'investissements.

Dans une période de crise sanitaire induisant de fortes incertitudes sur l'évolution des finances publiques, nationales et locales, la Ville de Saint-Dizier souhaite articuler orientations budgétaires pour 2021 autour de deux axes forts à savoir : mobiliser des moyens conséquents au profit de la vie de la cité et poursuivre voir amplifier les transformations de la Ville pour accroître son attractivité.

Cette stratégie s'accompagne par ailleurs d'une volonté de maitriser le niveau d'endettement de la Ville mais aussi de ne pas augmenter la pression fiscale.

Après débat, le Conseil Municipal **prend acte** des orientations budgétaires 2020.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON